



PREFECTURE TARN

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 88 - OCTOBRE 2013**

# SOMMAIRE

## **Direction régionale des finances publiques de Midi- Pyrénées et de la Haute- Garonne**

Arrêté N °2013290-0003 - Arrêté portant délégation de signature à M. Gérard  
POGGIOLI directeur régional des Finances Publiques de la région Midi- Pyrénées

et

du département de la Haute Garonne par intérim en date du 17 octobre 2013

.....

1





SECRETARIAT GENERAL

**Arrêté portant délégation de signature à compter du 28 octobre 2013 à M. Gérard POGGIOLI, directeur régional des Finances publiques de la région Midi Pyrénées et du département de la Haute-Garonne par intérim, en matière de gestion des successions vacantes**

La préfète du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole,

- Vu** le code civil, notamment ses articles 809 à 811-3 ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R.2331-1 et R.2331-6 ;
- Vu** l'acte dit loi du 20 novembre 1940 confiant à l'administration de l'enregistrement la gestion des successions non réclamées et la curatelle des successions vacantes, validé par l'ordonnance du 27 novembre 1944 ;
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux roits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;
- Vu** le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, notamment son article 4 ;
- Vu** le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** le décret du Président de la République du 7 juin 2012 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER en qualité de préfète du Tarn ;
- Vu** l'arrêté du 3 octobre 2013 nommant M. Gérard POGGIOLI directeur régional des Finances publiques de la région Midi Pyrénées et du département de la Haute-Garonne par intérim à compter du 28 octobre 2013 ;

*Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,*

### **Arrête**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à compter du 23 octobre 2013 à M. Gérard POGGIOLI directeur régional des Finances publiques de la région Midi Pyrénées et du département de la Haute-Garonne par intérim à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Tarn ;

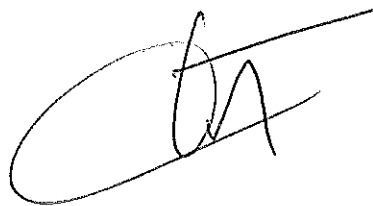
**Article 2 :** En application de l'article 44 du décret susvisé du 29 avril 2004 modifié M. Gérard POGGIOLI, directeur régional des Finances publiques de la région Midi Pyrénées et du département de la Haute-Garonne par intérim, peut, sous sa responsabilité, donner délégation pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation, aux agents placés sous son autorité pour les matières relevant de leurs compétences.

M. POGGIOLI rend compte des subdélégations données dans ce cadre.

**Article 3 :** L'arrêté préfectoral du 25 juin 2012 portant délégation de signature à M. Hervé LE FLOC'H-LOUBOUTIN, directeur régional des Finances publiques de la région Midi Pyrénées et du département de la Haute-Garonne, est abrogé.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture du Tarn et le directeur régional des Finances publiques de la région Midi Pyrénées et du département de la Haute-Garonne par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn.

Fait à Albi, le 17 OCT. 2013



Josiane CHEVALIER